

Contre l'abandon au secondaire : rétablir L'APPARTENANCE SCOLAIRE

Le Conseil supérieur de l'éducation croit qu'il est possible de faire reculer le taux d'abandon scolaire chez les jeunes du secondaire. Dans un avis transmis fin septembre à la ministre de l'Éducation, il propose une douzaine de pistes d'intervention pour rétablir l'appartenance scolaire de l'élève et le mener jusqu'à la réussite.

De multiples causes

Le Conseil rappelle que le décrochage et l'abandon font suite au cumul de difficultés scolaires non résolues et d'échecs répétés. L'abandon est le fruit d'un processus intérieur à l'élève, influencé par de multiples facteurs liés aussi bien à l'environnement scolaire qu'à la famille et à la société.

Les principaux facteurs d'abandon reliés à l'école résident dans la dynamique de la classe, la culture de l'établissement, certaines conditions d'enseignement et des effets de système. Le Conseil relève entre autres : un curriculum trop homogène, l'accès encore difficile à la formation professionnelle, la taille des groupes, le perfectionnement inadéquat du personnel enseignant, l'écart de l'école avec le milieu de vie de l'élève, le souci excessif de l'excellence...

Parmi les principaux facteurs d'abandon liés à la famille, le Conseil signale : le manque de maîtrise de la langue qui nuit à l'apprentissage de toutes les matières, le peu d'intérêt porté aux études, la pauvreté...

Tous ces phénomènes jouent de façon différente d'un jeune à l'autre. Ils interagissent et se renforcent entre eux dans un contexte de crise des valeurs vécue par toute la société. Le processus conduit l'élève à un sentiment de « non-appartenance scolaire » : il se détache alors du projet d'apprentissage et de développement proposé par l'école.

Une approche globale

L'abandon étant un processus systémique, l'approche mise de l'avant pour y faire face devra elle-même coordonner plusieurs actions éducatives qui se renforceront mutuellement.

Le Conseil supérieur de l'éducation souligne d'abord l'importance d'agir précocement en mettant en oeuvre des mesures de prévention dès la petite enfance et le primaire, en assurant un passage harmonieux du primaire au secondaire et en agissant, au secondaire, dès les premières difficultés rencontrées.

Le Conseil s'oppose à toute baisse des exigences pour réduire les échecs et les abandons. Il souhaite, au contraire, le maintien de normes élevées, tout en prenant soin de remettre en question certaines façons de voir et de faire, pour tenir compte des différences entre les élèves. Le Conseil recommande, à cet égard, de valoriser et de faciliter l'accès à la formation professionnelle, et de tirer un meilleur parti des nouvelles technologies.

Tout en recommandant que plus de responsabilités soient confiées à l'équipe-école, le Conseil souhaite que le personnel développe l'analyse de ses pratiques professionnelles et que chacun des acteurs accepte que ses décisions et ses actions lui soient imputables. Il encourage enfin l'ouverture de l'école sur la communauté par diverses formes de partenariat.

Le taux d'abandon scolaire

Selon les indicateurs du ministère de l'Éducation, la proportion d'une génération qui est sortie sans diplôme du secteur des jeunes s'établissait en 1993-1994 à 33 %. Ce pourcentage diminue à 31,1 % si on soustrait celles et ceux qui ont obtenu un diplôme avant vingt ans au secteur des adultes.

Le Conseil estime par ailleurs à 10 % les élèves qui n'auraient pas les aptitudes nécessaires pour obtenir un diplôme d'études secondaires.

C'est donc autour de 21 % que peut s'établir le véritable taux d'abandon scolaire au Québec. En d'autres mots, le système scolaire ne parvient pas à mener à la réussite plus d'un élève sur cinq ayant les capacités d'obtenir un diplôme d'études secondaires.

Il existe, par ailleurs, des disparités significatives entre les régions, les commissions scolaires et les établissements, aussi bien pour le taux de diplomation qu'en ce qui a trait aux résultats aux épreuves du Ministère.

Le Conseil signale aussi l'écart important existant entre les garçons et les filles. Un plus grand nombre de garçons n'obtiennent pas de diplôme avant l'âge de 20 ans : 36,9 % contre 25,1 %, pour une différence de 11,8 %. D'autres provinces canadiennes et d'autres pays affichent des écarts comparables.

Le Conseil estime enfin qu'il faut faire preuve de prudence dans les comparaisons de taux de diplomation avec d'autres sociétés, parce que cet indicateur ne prend pas en compte le niveau des exigences scolaires ou la qualité de l'éducation.

Panorama • Volume 1, numéro 2 • Novembre 1996